

Commune de Sassay

www.sassay41.fr



Bulletin municipal 2025

*Le nouveau City Stade
inauguré en septembre 2025*





3	→	Le mot du maire
4 - 8	→	Les finances
9 - 11	→	Mots des adjoints
12	→	Exposition communale
13	→	Les décisions et réalisations
14 - 20	→	Les infos
21	→	Le Syndicat
22	→	La biodiversité
23 - 24	→	La vie communale
25 - 27	→	L'école
28 - 37	→	Les associations

L'Association des Parents d'élèves de Sassay	p. 28
Ça C Nature	p. 29
A2PCS	p. 30
Ensemble et Solidaires	p. 30
Les Cousettes de Sologne	p. 31
Trail des Sacoche	p. 31
Sporting Club Sassay Vétéran	p. 32
Allegro Non Troppo	p. 32
Amicale des Anciens Élèves de l'école publique de Sassay	p. 33
La Société de Chasse de Sassay	p. 33
Sassay Loisirs	p. 34 - 35
Sassay Moto Verte	p. 36
Club Art et Culture	p. 37
UNC	p. 37

38 - 43	→	Quelques événements en 2025
44	→	Calendrier 2026





Chers Sassayennes et Sassayens,

C'est toujours un plaisir de vous adresser le bulletin municipal. L'année s'est terminée de belle manière dans notre commune et les festivités furent nombreuses : repas des seniors, Marché de Noël, etc.

Merci à nos associations, nos bénévoles, agents communaux et Élus pour leur investissement au quotidien, mettant le dynamisme de notre commune en lumière.

Comme vous le savez, l'année qui commence sera marquée par les élections municipales qui auront lieu le 15 et 22 mars 2026. Vous serez amenés à choisir vos élus pour la mandature 2026-2032. Le vote doit être un élément essentiel pour la démocratie de notre village ; alors pour celles et ceux qui ne seraient pas encore inscrits, vous avez jusqu'au 6 février 2026.

Je vous souhaite en mon nom, mais aussi au nom de l'équipe municipale et du personnel, une année 2026, placée sous le signe de la fraternité, de la solidarité, de la santé et du bonheur.

Belle et heureuse année 2026 !

*Votre Maire,
Jean-Pierre CHARLES-GUIMPIED*





NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 ET DU BUDGET COMMUNAL 2025

Le cadre général du budget

L'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et recettes autorisées et prévues pour l'année 2025.

Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre, sincérité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2025 a été voté le 3 avril 2025 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux. Ce budget a été réalisé sur les bases des propositions de la commission finances présenté le 5 décembre 2024. Il a été établi avec la volonté :

De maîtriser les dépenses et recettes de fonctionnement sans dégrader le niveau et la qualité des services, de tenir compte de la baisse des recettes de fonctionnement au poste des taxes locales directes, suite à la réévaluation des bases du foncier bâti qui s'applique depuis 2020 (7.10% en 2023, 3.90% en 2024) de financer les programmes d'investissements prévus, de façon adaptée à nos ressources.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la commune ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

La section de fonctionnement

Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, garderie, ...) aux impôts locaux, aux dotations versées par l'État, à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement 2025 représentent 1 089 161,84 euros.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments

communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations,...

Les charges de personnels représentent 475 156 euros des dépenses de fonctionnement de la commune.

Les dépenses de fonctionnement 2025 représentent 1 089 161,84 euros.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir à l'emprunt.

Les recettes de fonctionnement des communes sont constituées des aides de l'État dont la DGF (Dotation globale de fonctionnement) :

DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT	2021	2022	2023	2024	2025
	19 083 €	19 916 €	25 570 €	30 102 €	35 063 €

Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :

- Les impôts locaux
- Les dotations versées par l'Etat
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, garderie, pêche,...)

La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2025 :

. Taxe d'habitation résidence secondaire : 9,08%

. Taxe foncière sur le bâti : 41,83%

. Taxe foncière sur le non bâti : 29,90%

La section d'investissement

Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement de la ville regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un nouveau centre de loisirs, à la réfection du réseau d'éclairage public...).



Principaux ratios

	INFORMATIONS FINANCIÈRES - RATIOS	VALEURS
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	858,72
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	767
3	Dépenses d'équipement brut / population	275,86
4	Encours de dette / population (2)(3)	0
5	DGF / population	19,64
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	48,84%
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	111,9593%
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	35,97%
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2)(3)(4)	0%
10	Épargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2)(4)	-11,96%

Budget annexe assainissement

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral du 29 octobre 2024, de transfert des compétences « eau potable » et « assainissement » à la Communauté de Communes Val de Cher Controis, au 1er janvier 2025,

Conformément aux engagements pris lors du transfert de la compétence assainissement, le budget assainissement a été clôturé au 31 décembre 2024, il convient de transférer les résultats de clôture dans chaque section respective du budget principal de la commune,

Concernant le transfert des résultats de clôture, l'ordonnateur ne reprend au budget principal de la commune que le résultat de la section de fonctionnement et le solde d'exécution de la section d'investissement reportés du budget annexe clos sans y intégrer les restes à réaliser transférer à la communauté de communes Val de Cher Controis.

Le compte financier unique 2024 du budget assainissement, laisse apparaître les soldes et les résultats suivants :

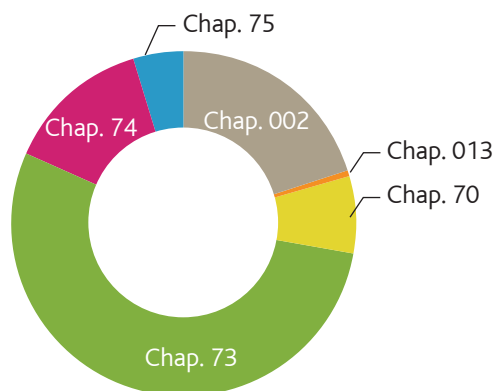
SECTION DE FONCTIONNEMENT	MONTANTS
Recettes de l'exercice (A)	21 375,11 €
Dépenses de l'exercice (B)	32 285,24 €
Résultat de l'exercice (A)-(B)	- 10 910,13 €
Excédent de fonctionnement reporté (c/002)	+ 28 847,59 €
Résultat de clôture 2024 (A+B+C)	+ 17 937,46v
SECTION D'INVESTISSEMENT	MONTANTS
Recettes de l'exercice (A)	29 972,54 €
Dépenses de l'exercice (B)	182 560,86 €
Résultat de l'exercice (A)-(B)	- 152 588,32 €
Excédent de fonctionnement reporté (c/002)	285 707,56 €
Résultat de clôture 2024 (A+B+C)	133 119,24 €

Il est donc proposé de transférer les résultats du compte financier unique constatés ci-dessus au budget principal de la commune

Section de fonctionnement (c/002) : + 17 937,46€

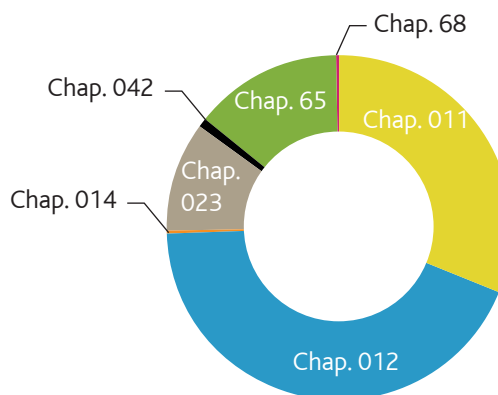
Section d'investissement (c/001) : +133 119,24 €

Section fonctionnement



RECETTES

002 Résultat d'exploitation reporté	220 153,84 €
013 Atténuations de charges	2 000,00 €
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	
70 Ventes de produits fabriqués, prestations de services, march	81 100,00 €
73 Impôts et taxes	586 259,00 €
74 Dotations, subventions et participations	148 649,00 €
75 Autres produits de gestion courante	51 000,00 €
77 Produits exceptionnels	
TOTAL GÉNÉRAL	1 089 161,84 €



DÉPENSES

011 Charges à caractère général	344 000,00 €
012 Charges de personnel et frais assimilés	475 156,00 €
014 Atténuations de produits	500,00 €
022 Dépenses imprévues	
023 Virement à la section d'investissement	112 543,55 €
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 683,00 €
65 Autres charges de gestion courante	152 479,29 €
68 Dotations aux provisions semi-budgétaires	800,00 €
TOTAL GÉNÉRAL	1 089 161,84 €

Section Investissement

RECETTES

OPFI	33 278,29 €
Art. - 203 (ordre) Frais d'études, recherches et développement	33 278,29 €
Art. - 001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	128 217,39 €
Art. - 021 (ordre) Virement de la section d'exploitation	112 543,55 €
Art. - 2804114 (ordre) Voirie	1 561,00 €
Art. - 2804182 (ordre) Bâtiments et installations	2 122,00 €
Ch. - 10 Dotations, fonds divers et réserves	35 700,00 €
Art. - 10222 FCTVA	35 000,00 €
Art. - 10226 Taxe d'aménagement	700,00 €
Art. - 1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	
Ch. - 13 Subventions d'investissement	165 521,30 €
Art. - 1323 Départements	88 833,00 €
Art. - 13251 GFP DE RATTACHEMENTS	25 847,00 €
Art. - 1328 Autres	11 500,00 €
Art. - 1345 Amendes de police	2 000,00 €
Art. - 13461 Dotation d'équipement des territoires ruraux	37 341,30 €
TOTAL GÉNÉRAL	478 943,53 €

DÉPENSES

202202 Travaux Bâtiments	30 000,00 €
Art. - 21318 Autres bâtiments publics	30 000,00 €
202207-Aménag rte Houssaye	2 000,00 €
Art. - 2135 Installations générales, agencements, aménagements des const	2 000,00 €
202209 Aménagement paysager	3 000,00 €
Art. - 2121 Plantations arbres et arbustes	3 000,00 €
202212 - Aménag étang	77 500,00 €
Art. - 2128 Agencement et aménagement terrains	75 000,00 €
Art. - 2158 Autres installations matériel et outillage techniques	2 500,00 €
202214 Réserve incendie	8 036,00 €
Art. - 21568 Autres matériel et outillage d'incendie et de défense civile	8 036,00 €
202401-Travaux de voirie	55 300,00 €
Art. - 2031 Frais études	2 300,00 €
Art. - 2151 Réseaux de voirie	41 000,00 €
Art. - 2188 Autres immobilisations corporelles	12 000,00 €
202402 Cimetière	46 000,00 €
Art. - 21316 Equipements de cimetière	46 000,00 €
202501 - Foyer scolaire	60 000,00 €
Art. - 2313 Constructions	60 000,00 €
OPFI	166 397,53 €
Art. - 203 (ordre) Frais d'études, recherches et développement	33 278,29 €
Art. - 1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	133 119,24 €
Opérations non individualisées	30 710,00 €
Art. - 2128 Autres agencements et aménagements	2 500,00 €
Art. - 2135 Installations générales, agencements, aménagements des const	4 000,00 €
Art. - 21578 Autre matériel et outillage de voirie	1 500,00 €
Art. - 2183 Matériel et matériel informatique	2 000,00 €
Art. - 2184 Mobilier	2 000,00 €
Art. - 2188 Autres immobilisations corporelles	18 710,00 €
TOTAL GÉNÉRAL	478 943,53 €

Résultats de l'exercice 2024

BALANCE GÉNÉRALE (en euros)			
LIBELLÉ	DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTATS
Section de fonctionnement	845 015,85 €	1 047 232,23 €	+ 202 216,38 €
Section d'investissement	347 998,16 €	440 437,60 €	+ 92 439,83 €
RÉSULTAT DE CLÔTURE	1 193 014,02 €	1 487 669,84 €	+ 294 665,83 €

Budget 2025 de la commune

Le budget prévisionnel 2025 s'équilibre en recettes et en dépenses :

- à 1 089 161,84 € pour la section de fonctionnement
- à 478 943,53 € pour la section d'investissement



DÉCISION DES TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES 2025						
Libellés	Bases d'imposition prévisionnelles pour 2025	Taux appliqués en 2025	Coefficient de variation 2025 par rapport à 2024	Produits perçus en 2025	Produits perçus en 2024	Variation produits perçus en 2024 / produits perçus en 2023
Taxe d'habitation	101 200 €	9,08 %	1,000000	9 189 €	6 983 €	+ 24,00 %
Foncier bâti	867 400 €	41,83 %	1,000000	362 833 €	351 581 €	+ 3,10 %
Foncier non bâti	64 600 €	29,90 %	1,000000	19 315 €	18 987 €	+ 16,98 %
TOTAL					377 551 €	+ 3,52 %



Détail des contributions, subventions et participations versées (en euros en 2025)

Contributions aux organismes de regroupement	BP 2025 voté	Mandats émis
Total (hors SDIS)	9 000,00 €	7 572,73 €
SMIEEOM Ordures Ménagères (redevance spéciale)		5 412,73 €
Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais		1 120,00 €
ATD (agence technique départemental 41)		1 040,00 €
Subventions de fonctionnement et autres	BP 2025 voté	Mandats émis
Total		11 778,00 €
Associations communales		
Allegro non troppo	350,00 €	350,00 €
Amicale des Anciens élèves de Sassay	350,00 €	350,00 €
Club Arts et Culture	350,00 €	350,00 €
Les Cousettes de Sologne	Pas de demande de subvention en 2025	
Ça C Nature	350,00 €	350,00 €
Ensemble et Solidaires UNRPA	350,00 €	350,00 €
Sassay Loisirs	Pas de demande de subvention en 2025	
Sassay Moto Verte	1 000,00 €	1 000,00 €
Sporting Club	350,00 €	350,00 €
A2PCS	1 000,00 €	1 000,00 €
Trail des sacoches	1 133,00 €	1 133,00 €
Association de parents d'élèves		
APE	350,00 €	350,00 €
APE 14 juillet	130,00 €	130,00 €
APE jouets	1 700,00 €	1 700,00 €
Coopératives scolaires de Sassay		
Coopérative scolaire école maternelle PS	400,00 €	400,00 €
Coopérative scolaire école maternelle MGS	400,00 €	400,00 €
Coopérative scolaire CP	400,00 €	400,00 €
Coopérative scolaire CE	400,00 €	400,00 €
Coopérative scolaire CM-CE	400,00 €	400,00 €
Participation pour l'apprentissage		
CMA Joué les Tours	100,00 €	100,00 €
LEAP DE BOISSAY	150,00 €	150,00 €
BTP CFA Indre et Loire	100,00 €	100,00 €
Associations en relation avec la maladie ou le handicap		
AFM Téléthon	100,00 €	100,00 €
Associations à caractère social		
ADMR	500,00 €	500,00 €
Banque alimentaire	160,00 €	160,00 €
Étincelles	160,00 €	160,00 €
Associations sportives hors commune		
Tour du Loir et Cher	165,00 €	165,00 €
Associations d'anciens combattants		
FNACA Contres	160,00 €	160,00 €
Office national anciens combattants et victimes de guerre	60,00 €	
Souvenir Français	25,00 €	25,00 €
UNC AFN	160,00 €	160,00 €
Autres associations		
DDEN	25,00 €	25,00 €
Prévention Routière Comité 41	60,00 €	60,00 €
Sologne Nature Environnement	60,00 €	60,00 €
Secrétaires de Mairie	30,00 €	30,00 €
Association étincelle	160,00 €	160,00 €
Autres contributions		
Jeunes sapeurs-pompiers (2 jeunes *100€)	200,00 €	200,00 €
Collège St Exupéry (Voyages scolaires)	50,00 €	50,00 €

Mots des adjoints

Sylviane TURMEAUX, 1^{ère} adjointe

FINANCES

Avec un budget rigoureux et malgré une conjoncture de plus en plus compliquée nos finances restent saines. Nous avons de nouveau cette année, bénéficié de subventions de l'Etat, la région, le département et de la Communauté de Communes. L'ensemble des investissements prévus au budget 2025 ont pu être réalisés sans recours à l'emprunt, cela permet d'envisager sereinement les travaux 2026.

CIMETIÈRE

Fin mai, les travaux d'aménagement de l'espace cinéraire du cimetière se sont achevés. Bientôt, la plantation de quelques arbres et végétaux complètera cet espace.

Désormais, chacun de nos habitants aura la possibilité de choisir son mode de sépulture. Notre cimetière offre une diversité de lieux de mémoire : caveau, caverne, columbarium et jardin du souvenir, plus la possibilité de dispersion de cendres.



URBANISME

Le PLUI-H se substituera aux Plans Locaux d'Urbanisme et Cartes communales des communes membres du Val de Cher Controis. Son élaboration a débuté récemment avec la phase diagnostic, il devra être en compatibilité avec le SCoT (Schéma de cohérence territoriale) de la Vallée du Cher à la Sologne.

Le nouveau PLUI-H devrait pouvoir être approuvé début/mi 2028.

Richard BEAUVAIS, 2^{ème} adjoint

ÉTANG COMMUNAL

Après une année de repos pour la pêche, la saison 2025 a été bonne et très attendue de nos pêcheurs... Pour cette nouvelle année, l'ouverture de la pêche sera le 22 mars 2026 et fermera le 11 octobre 2026, il y aura deux lâchers de truites : le week-end de Pâques et le 8 mai 2026.

TARIFS DE PÊCHE 2026 :

Carte à la journée (2 lignes) : 6.50 €

Carte annuelle

- Destinées aux personnes domiciliées à Sassay : 39 €
- Destinées aux personnes hors commune de Sassay : 72 €



FESTILLÉSIME

Un merveilleux concert fait de reprises des « Beatles » avec le groupe « Apple Juice », une très bonne ambiance et un public conquis.

LA FÊTE DU VILLAGE

Depuis la reprise de la fête du village, les concerts se suivent et accueillent de plus en plus d'animations. Les repas sont diversifiés en changeant de thème tous les ans, ce qui nous permet faire venir une population variée.

LE MARCHÉ DE NOËL

Celui-ci fut très agréable avec une douzaine de stands plutôt variés, nos artisans locaux, associations et le sculpteur de ballons qui a été très apprécié de nos enfants.



La mairie a poursuivi les projets d'aménagements avec un nouveau City Stade inauguré en septembre 2025, une nouvelle table de ping-pong, des barbecues, et le parcours de santé qui a reçu de nouveaux éléments.



Mots des adjoints

Véronique PRINGERE, 3^{ème} adjointe

ECOLE

Le trajet école-garderie, étant devenu dangereux de par le nombre d'enfants de plus en plus important et la vitesse sur les routes, la garderie a donc été transférée dans le préau de l'école à la rentrée 2025-2026. Ce changement apporte non seulement plus de sécurité mais également une meilleure organisation de ce service.



MON ESPACE Famille

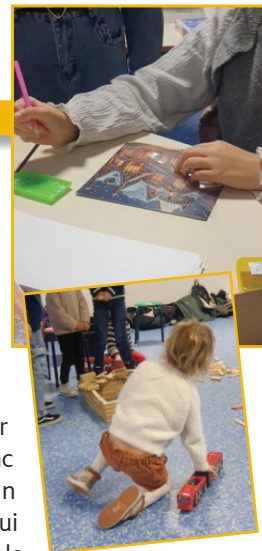
Cette rentrée 2025-2026 a également permis la mise en place du service « Mon Espace Famille », qui permet aux parents d'inscrire leurs enfants à la cantine comme à la garderie. Des permanences ont été mises en place afin de permettre aux parents de se familiariser au service, merci à eux d'avoir adhéré facilement. Je remercie les secrétaires pour leur investissement et en particulier Manon pour sa patience. Ce service permet de mieux gérer les inscriptions. Nous l'avons paramétré pour qu'il s'adapte au plus grand nombre mais nous ne pouvons pas répondre aux demandes individuelles des familles.

La municipalité, a toujours mis beaucoup de moyens pour conserver la qualité de notre école que ce soit pour le personnel, le bâtiment, mobiliers etc.

A chaque rentrée, un budget de 77 € par enfant est alloué, les parents n'ont donc aucune fourniture scolaire à acheter. Un dictionnaire est offert à chaque enfant qui rentre en CE2. Les transports pour aller à la piscine sont réglés également par nos soins ainsi que le salaire de l'intervenante en musique et de l'éducateur sportif. Malgré cela, 28 enfants habitant Sassay sont scolarisés sur le Controis-en-Sologne (16 dans le public et 12 dans le privé).

SALLE POLYVALENTE

Dans le cadre de la valorisation des lieux scéniques, un audit de la salle polyvalente par la communauté de commune a été effectué afin d'étudier les modifications techniques et scéniques qui pourraient être faites lors des prochaines années.



Gérald GASCHET, 4^{ème} adjoint

LES TRAVAUX DU CONSEIL MUNICIPAL - ANNÉE 2025

La commune poursuit en 2025 ses efforts afin d'améliorer la sécurité, le cadre de vie et le confort de ses habitants à travers plusieurs chantiers structurants sur l'ensemble du territoire.

VOIRIE

Cette année encore, le programme de travaux de voirie a été défini en concertation avec la commission « Voirie, chemins et réseaux », dans le respect du cadre budgétaire communal.

Les travaux réalisés comprennent :

- la réfection du virage de la Lande ;



- la reprise de la route de la Piqueterie, au lieu-dit La Piqueterie, avec le remplacement d'un busage sous chaussée et la réfection du tablier ;
- la réparation de l'affaissement de la chaussée face à l'école.

Afin de renforcer la sécurité des piétons et de réduire la vitesse des véhicules, un passage piéton surélevé traversant a été créé entre le Mardon et la place des Platanes.



Par ailleurs, un dispositif expérimental de type "écluse" a été installé rue du Mardon, à hauteur du restaurant Le Bouchon de Sassay, dans le but de limiter la vitesse dans le bourg. Ce dispositif pourra être pérennisé si les retours des usagers s'avèrent positifs.

Mots des adjoints



Comme chaque année, les agents communaux ont assuré l'entretien des bas-côtés des routes et des chemins, comprenant l'apport de calcaire, le fauchage des accotements ainsi que l'entretien des fossés.



SIGNALÉTIQUE

La troisième tranche de remise à niveau de la signalétique routière est désormais achevée. L'ensemble des hameaux de la commune est désormais signalé et limité à 50 km/h. Plusieurs panneaux « Stop » ont été installés et des limitations de tonnage à 3,5 tonnes ont été mises en place sur l'ensemble des voiries d'accès.

En complément, une soixantaine de panneaux de signalisation ont été renouvelés par les services techniques communaux. Les panneaux vieillissants continueront d'être remplacés afin de garantir une visibilité et une sécurité optimales.

BÂTIMENTS COMMUNAUX

Réaménagement du foyer scolaire

Dans le cadre de la volonté municipale de réaménager le foyer scolaire, une étude préliminaire a été menée par le CAUE. Celle-ci a inclus plusieurs réunions participatives avec les associations utilisatrices du site, et a abouti à un projet partagé et validé par l'ensemble des acteurs.

La phase d'étude est désormais lancée, avec le choix d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour accompagner la commune dans ses choix techniques, ainsi que d'un cabinet d'architecture chargé de la conception du projet. Les appels d'offres ont été lancés en décembre, pour un retour des entreprises attendu fin janvier. Le démarrage des travaux est prévu au premier semestre 2026.

École

La toiture de l'ancien préau de l'école a été entièrement rénovée durant les vacances de la Toussaint. Des travaux d'étanchéité ont également été réalisés sur la toiture du bâtiment principal.



RÉSEAUX

Des travaux d'enfouissement des réseaux électriques, supervisés par le SIDELC, ont été réalisés rue du Grand Pâtureau et route d'Aigrain, contribuant à l'amélioration du paysage et de la sécurité.



ENVIRONNEMENT

L'Inventaire de la Biodiversité Communale, mené en partenariat avec Sologne Nature Environnement (S.N.E.), s'est achevé fin 2025 par la remise d'un rapport de synthèse. Cette étude s'est déroulée sur deux ans :

- la première année a été consacrée à la réalisation des inventaires sur sept zones de la commune ;
- la seconde a permis de finaliser les inventaires et de proposer huit actions de sensibilisation, dont cinq à destination des élèves des écoles et trois pour le grand public.

Les préconisations qui en découlent nous permettront d'améliorer nos pratiques de gestion de nos espaces communaux.

Exposition communale

Alexandrine PINAULT, Conseillère municipale

Du 7 au 12 novembre 2025, la commune de Sassay a organisé une exposition sur le thème de la citoyenneté et de son histoire locale, retraçant son évolution du XII^{ème} siècle à nos jours.



L'exposition a été le fruit d'un travail de recherche minutieux qui a permis de reconstituer l'histoire de la commune, de mettre en lumière les événements marquants qui l'ont façonnée et de rendre hommage aux personnalités qui ont contribué à son développement. L'ensemble du Conseil Municipal et les secrétaires de mairies se sont plongés dans les archives de la mairie, exhumant des documents précieux et des témoignages fascinants sur le passé de Sassay.

Des cartes anciennes, des registres de délibérations, des courriers, des affiches et photographies d'époque, dont certaines fournies par M. Guy GANDOIS, passionné de photos anciennes, ont ainsi été rassemblés pour offrir un aperçu riche et diversifié de l'histoire locale.

L'exposition a attiré un public nombreux et varié, composé d'habitants de Sassay ou des communes voisines, qui ont pu partager leurs souvenirs et leurs anecdotes au travers notamment de photos de classe. Les élèves de Sassay ont visité la mairie, découvert l'exposition et sont allés aux urnes afin de voter pour leur panneau préféré : celui de l'école forcément ! De plus, chaque classe a participé à l'exposition en créant de



belles œuvres collaboratives sur le thème de la citoyenneté. Le succès de l'exposition ayant dépassé les attentes des organisateurs, l'événement s'est poursuivi sous le préau de l'ancienne école attenante à la mairie.



Les décisions et réalisations du conseil Municipal

Principaux travaux réalisés

	MONTANT T.T.C.
Total	134 247.05 €
• Allée piétonne cour mairie	2 467.15 €
• Aménagement terrain City Park	21 015.84 €
• Aménagement plateforme colonnes de tri - étang	3 458.40 €
• Aménagement cimetière	45 085.35 €
• Changement portes salle polyvalente	13 275.64 €
• Toiture préau école	10 816.04 €
• Voirie	36 418.02 €
• Etude/AMO/Architecte	17 100.61 €

Principales acquisitions

	MONTANT T.T.C.
Total	35 629.09 €
• Matériels divers	22 632.07 €
• Table ping-pong suite à dégradations et remboursement par l'assurance	2 410.02 €
• Signalisations	10 585.02 €

Subventions reçues en 2025 106 802.00 €

Aménagement cheminement piéton rte de la Houssaye

• Solde DETR	3 959.00 €
(dotation d'équipement des territoires ruraux)	
• DDAD	70 000.00 €
(Dotation départementale d'aménagement durable)	

City Park

• Subvention au titre des équipements sportifs (Conseil départemental)	5 000.00 €
--	------------

Voirie

• DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) (solde detr 2024)	21 651,00€
• Subvention de répartition des amendes de police pour la sécurisation routière - voirie 2025	1 800.00 €

Aménagement cimetière

• DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux)	9 392.00 €
---	------------

Affaires diverses

✓ **Jury criminel** : Ont été tirés au sort, parmi les électeurs de la commune de Sassay, Mme Catheline FRAIGNEAU et Mme Caitline BOURSIER.



Tarifs des services communaux à compter du 1^{er} janvier 2026

Le Conseil municipal a décidé d'appliquer une augmentation sur les tarifs des prestations communales à compter du 1^{er} janvier 2026.

Tarif des repas de la cantine scolaire

pour les enfants de l'école primaire	3,23 €
pour les enfants de l'école maternelle	3,04 €
pour les adultes	5,04 €

Tarif de la garderie

le matin	1,30 €
le soir, goûter compris	1,84 €

Tarif des concessions au cimetière

Concession pour une durée de 30 ans	149,00 €
Concession pour une durée de 50 ans	191,00 €

Case du colombarium :

Concession pour une durée de 30 ans	353,45 €
Concession pour une durée de 50 ans	585,21 €

Cavurne :

Cavurne pour une durée de 15 ans	353,45 €
Cavurne pour une durée de 30 ans	585,21 €

Jardin du souvenir :

Plaque	36.64 €
--------	---------



La mairie

Tél. : 02.54.79.52.91

Adresse-mail : mairie@sassay41.fr

Site Internet : www.sassay41.fr

Horaires d'ouverture :

Lundi - Jeudi - Vendredi de 14 h à 17 h

Mercredi de 9 h à 12 h

Samedi de 10 h à 12 h

Mairie fermée le mardi

En cas d'urgence en dehors de ces horaires, vous pouvez laisser un message sur le répondeur.

Numéros d'urgence

- APPEL DES POMPIERS : Tél. 18 ou 112 portables
Déclenchement direct de la sirène
- SAMU : 15
- HÔPITAL BLOIS : 02.54.55.66.33
- CENTRE ANTIPOISON ANGERS : 02.41.48.21.21
- GENDARMERIE CONTRES : 02.54.79.74.50
- URGENCE DÉPANNAGE GAZ : 0.800.473.333
- URGENCE DÉPANNAGE ÉLECTRICITÉ : 09.72.67.50.41
- VEOLIA EAU : 0.969.323.529
- GROUPE SCOLAIRE : 09.66.80.61.00
- GARDERIE : 02.54.58.87.33
- CANTINE SCOLAIRE : 02.54.79.68.30

Location de la salle Polyvalente 2026

En raison des travaux effectués au sein du foyer scolaire, la salle polyvalente ne sera pas mise en location cette année, la priorité étant faite aux associations qui voient leurs activités délocalisées, durant cette période.

TARIFS	Location pour 1 journée	295,50 euros
	Location pour 2 jours	376,62 euros
	Location pour 3 jours	469,33 euros
	Forfait « gaz et électricité » hiver (du 15 octobre au 15 mai)	
	1 jour	66,83 euros
	2 jours	100,25 euros
	3 jours	133,66 euros
	Forfait « gaz et électricité » (du 16 mai au 14 octobre)	
	1 jour	33,42 euros
	2 jours	50,12 euros
	3 jours	66,83 euros

Un acompte de 100 euros et un chèque caution de 500 euros sont demandés à la signature du contrat.

La vaisselle cassée ou disparue sera facturée au prix coûtant.

Forfait ménage demandé par le locataire à la signature du contrat : 170,42 euros

Forfait ménage suite à l'état des lieux aux frais du locataire : 227,23 euros

Location du foyer scolaire 2026

En raison des travaux, qui débuteront durant le premier semestre de l'année 2026, le foyer scolaire ne sera pas loué jusqu'à la fin des travaux.

Il se loue les samedis midi ou dimanches midi et jusqu'à 22 heures seulement, toute l'année sauf pendant la période des vacances scolaires de Noël du 20 décembre au 2 janvier pour des repas froids, barbecues, méchouis ou vin d'honneur.

Le foyer n'a pas d'équipement cuisine ni de vaisselle.

TARIFS	Vin d'honneur	179,61 euros
	Repas froid ou méchoui	237,56 euros
	Forfait « gaz et électricité » du 1 ^{er} octobre au 31 mars	66,83 euros
	Forfait « gaz et électricité » du 1 ^{er} avril au 30 septembre	33,42 euros

Forfait ménage suite à l'état des lieux aux frais du locataire 153 euros



État civil 2025

14 Naissances

Aurèle LEROUX	le 23 janvier
Jonas BEAUGRAND	le 26 février
Keniston CHATELIN GARAND	le 01 mars
Simon MIDOIR BOURSIER	le 11 mai
Nina ALBERTINI	le 29 mai
Romy BERTRAND	le 11 juin
Mathéo DE ALMEIDA	le 13 juin
Octave PONTABRY	le 06 juillet
Anastasia THOMAS	le 18 juillet
Pacôme COTARD	le 06 septembre
Victor CALAHORRA	le 01 octobre
Sören STEPHAN	le 13 novembre
Charlie GRILLON	le 06 décembre
Jeanne DUFRAISSE	le 22 décembre

5 Mariages

David VARIN et Cyrielle TEVENOT,	le 31 mai
Dimitri FLAGELLE et Marine MAGNE,	le 07 juin
Daniel NICOLLEAU et Corinne BEAUJOIN,	le 07 juin
Clément PRIOU et Andréa COLLART,	le 20 septembre
Nathan MORILLON et Maëlys POULIQUEN,	le 04 octobre

9 Décès

Michel BOUCHET,	le 13 janvier, 76 ans
Chantal HEMERY,	le 12 février, 65 ans
René TRIPAULT,	le 12 février, 91 ans
Suzanne BEAUJOIN née LESTIOU,	le 25 février, 86 ans
Christian ROBERT,	le 23 mars, 70 ans
Suzanne CHARRIER, née DUHOUX,	le 24 mars, 94 ans
Guislain MARTINEAU née PASQUIER,	le 08 juillet, 90 ans
Raymond AUGER,	le 14 septembre, 87 ans
Claude MARTINEAU,	05 octobre, 97 ans

2 Pacs Civils de Solidarité (PACS) ont été enregistrés.

Urbanisme

- 13 Permis de construire ont été demandés :
- 9 pour construction ou rénovation
- 4 pour agrandissement, véranda, hangar ou garage
- 21 Déclarations préalables (amélioration de l'habitat, abri de jardin, panneaux photovoltaïques, clôture)
- 53 Certificats d'Urbanisme

Rappel

Un guichet numérique des autorisations d'urbanisme du Val de Cher Controis est mis en place pour vous permettre de déposer toutes vos demandes d'urbanisme (certificat d'urbanisme, déclaration d'intention d'aliéner, déclaration préalable, permis de construire, permis d'aménager et permis de démolir) sous forme numérique : (<https://www.val2c.fr/grands-projets/plan-local-durbanisme-intercommunal/gnau>).

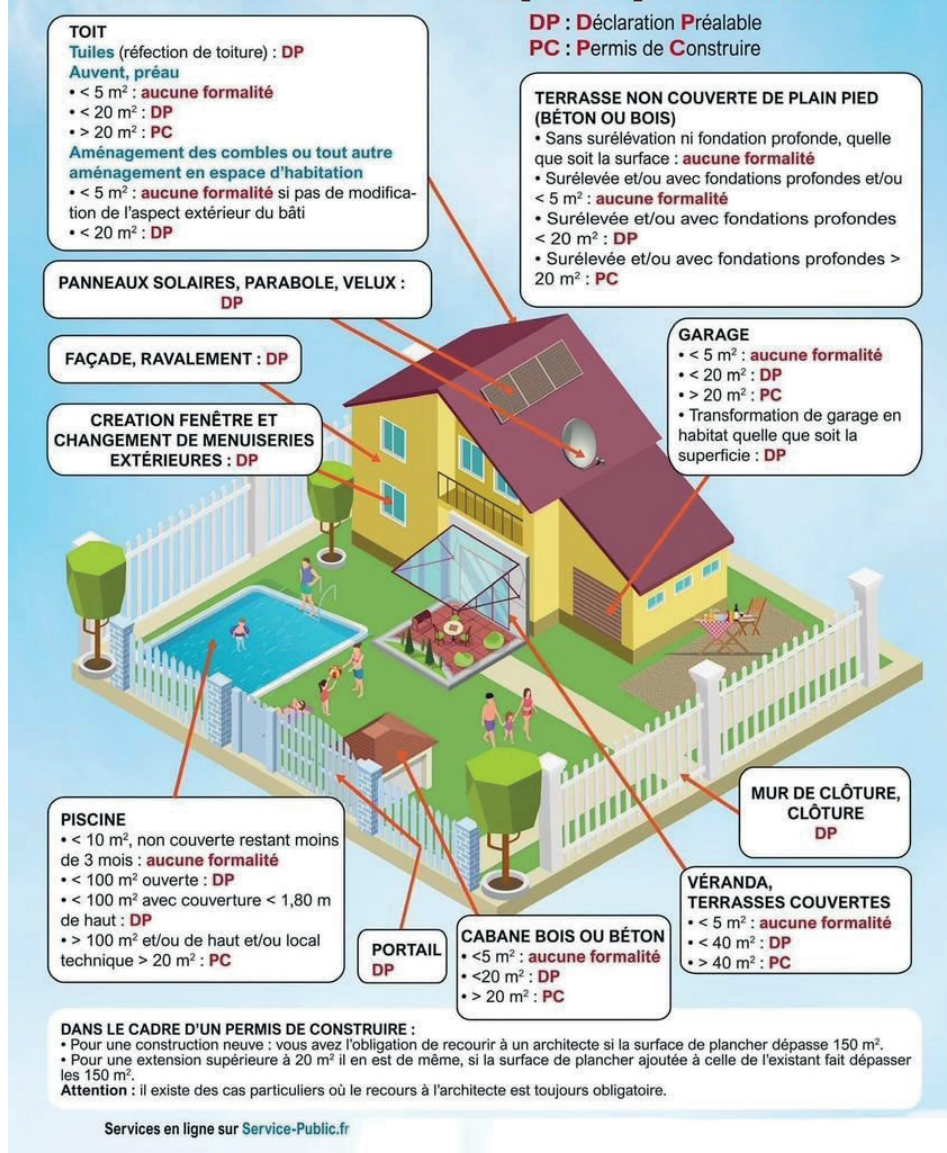
Ce guichet numérique est mis à la disposition des communes adhérentes au service instructeur mutualisé de la Communauté de communes Val de Cher Controis.

Si le dépôt sous format papier reste possible dans votre mairie, la dématérialisation présente quant à elle de multiples bénéfices :

- **Gain de temps** : un service simplifié et plus rapide, avec la possibilité de déposer son dossier en ligne, en tout lieu et à tout moment.
- **Économies et développement durable** : le dépôt de sa demande d'urbanisme en ligne est gratuit, sans aucun frais et permet de faire des économies sur l'impression papier et l'affranchissement des courriers.
- **Accessibilité et transparence** : grâce au guichet numérique et à la rubrique « Suivre mes demandes d'urbanisme », il est désormais possible de suivre l'évolution de son dossier en temps réel et en toute transparence.

Si un dossier incomplet est déposé en format numérique, les éléments complémentaires devront uniquement être transmis via le GNAU. C'est ensuite via le GNAU que devront être transmises la Déclaration d'ouverture de chantier (DOC) et la Déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux (DACT).

Quelles autorisations, pour quels travaux ?



Comment ça marche ?

1. Identifiez-vous via votre adresse mail active et un mot de passe sécurisant votre compte. Ce compte pourra vous servir pour assurer le suivi de toutes vos autorisations d'urbanisme.
2. Après la transmission de votre demande à la commune, vous recevrez un **Accusé d'Enregistrement Electronique (AEE)** vous indiquant les suites qui seront données à votre demande.
3. Après enregistrement de votre demande par la commune vous recevrez un **Accusé de Réception Electronique (ARE)** qui vous indiquera la date de dépôt retenue (date de démarrage du délai d'instruction de votre dossier) et le numéro d'enregistrement de votre dossier.

Chaque échange avec l'administration génère un accusé de réception et une mise à jour de l'évolution de votre dossier, vous pourrez ainsi suivre l'instruction de votre demande en temps réel.



Les ordures ménagères

Collecte hebdomadaire le mercredi à partir de 5 heures.

En cas de jour férié, les collectes sont assurées normalement à l'exception du 1^{er} janvier, 1^{er} mai et 25 décembre. Dans ce cas, la collecte est décalée au lendemain.

Pour toute demande de bac, contacter le : 0 800 350 103 (appel gratuit).

Tri sélectif :

Hangar communal, parking du cimetière, Etang communal, et Aigrain route de Soings.

Une Déchèterie : située « La Bernardière » route de Saint-Aignan Contres 41700 Le Controis-en-Sologne. Elle vous permet de vous débarrasser des déchets ne pouvant être collectés par le ramassage des ordures ménagères.

Tél. : 02.54.79.35.26. Carte d'accès SMIEEOM obligatoire, à demander à l'agent d'accueil si vous ne l'avez pas encore.

Horaires d'hiver :

lundi, mercredi, vendredi et samedi : 10h-12h / 14h-17h, Jeudi : 10h-12h

Horaires d'été :

lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi : 9h30-12h / 14h-18h, jeudi : 9h30-12h

Le service d'aide à domicile pour les personnes âgées

Renseignements à l'**ADMR**
9 rue des Aulnes à Contres au 02.54.79.11.00 ou auprès d'autres organismes (liste en Mairie).

Mutuale

Charlène LUCAS : 06.42.14.10.18
c.lucas@mutuale.fr

En juillet un partenariat avec Mutuale a été signé pour faire bénéficier aux habitants de la commune qui souhaiteraient souscrire à une offre de remboursement de soins, de tarifs préférentiels en devenant la mutuelle communale. Charlène Lucas, référente au sein de la commune, réalise depuis septembre, une permanence par mois sur rendez-vous à la mairie. Elle peut également se déplacer à domicile si des difficultés liées à la mobilité lui sont communiquées. Pour tous renseignements et demande de rendez-vous, n'hésitez pas à la contacter.

Présence verte Touraine

Blois 02.54.44.87.26

pv41@presenceverte.fr

www.presencevertetouraine.fr

Suite à une rencontre lors de l'assemblée générale de l'association Ensemble et Solidaires ; la commune a conventionné avec Présence Verte en juillet 2025. Dans le cadre de cette convention les habitants de plus de 60 ans souhaitant souscrire un abonnement de téléassistance, ne régleront pas de frais d'installation, ces derniers étant réglés par la municipalité. Il ne reste ensuite que l'abonnement mensuel à payer.

Depuis sa mise en fonction, nous avons eu 4 inscriptions. Des retours positifs ont été faits sur la rapidité de l'installation du matériel. Si vous souhaitez des informations, vous pouvez soit vous adresser à la mairie qui réalisera avec vous, les démarches liées au dossier d'inscription, soit contacter directement Présence Verte.

MSA

Standard 02.54.44.87.87

Secrétariat du service social

02.54.29.45.34 - ouvert de 9h à 12h

Maison départementale de la cohésion sociale

1^{er} contact téléphonique obligatoire pour exposition de votre situation. L'agent au téléphone orientera vers un rendez-vous vers les services compétents.

Tél. : 02.14.99.41.41 (n° unique)

Pêle-mêle

Une centaine de colis de friandises ont été distribués aux plus de 75 ans pour la nouvelle année.

Concernant ce colis, nous invitons les nouveaux arrivants de 75 ans et plus à se faire connaître en mairie.



Le recensement militaire

pour les jeunes de 16 ans se fait en Mairie

Les inscriptions à France Travail

Téléphonez au 39 49 ou connectez-vous sur le site **www.francetravail.fr**.

Point lecture : dépôt de livres en Mairie à la disposition de tous. Vous pouvez demander les livres que vous souhaitez.



ECOLE

Renseignements :

Mme Marie-Claire LÉPINE, directrice

Tél : 09.66.80.61.00

Inscriptions : s'adresser en mairie

Démarches administratives

- **LES DEMANDES DE PASSEPORT ET DE CARTE D'IDENTITÉ** se font dans l'une des mairies équipées de bornes biométriques (liste sur le site de la préfecture). Prendre un rendez-vous et pré-remplir le formulaire en ligne sur le site : <https://passeport.ants.gouv.fr>
- **LES CERTIFICATS D'IMMATRICULATION** se font en ligne sur le site <https://immatriculation.ants.gouv.fr>
- **ENSEMBLE DES PROCÉDURES LIÉES AU PERMIS DE CONDUIRE** (établissement du titre, gestion des dossiers suite à suspension ou annulation, dossiers d'aptitude médicale...) sur le site <https://permisdeconduire.ants.gouv.fr>.

Liste électorale :

- **Principale** : 842 électeurs
- **Complémentaire pour les élections municipales** : 2 électeurs
- **pour les élections européennes** : 3 électeurs

Inscriptions toute l'année :

- **En ligne** et vérification de sa situation électorale sur le site www.service-public.fr.

- **En mairie**

Information : les jeunes sont inscrits automatiquement à leur majorité par l'INSEE.

Si vous souhaitez voter pour les élections municipales, vous pouvez vous inscrire jusqu'au : 4 février : en ligne 6 février : en mairie

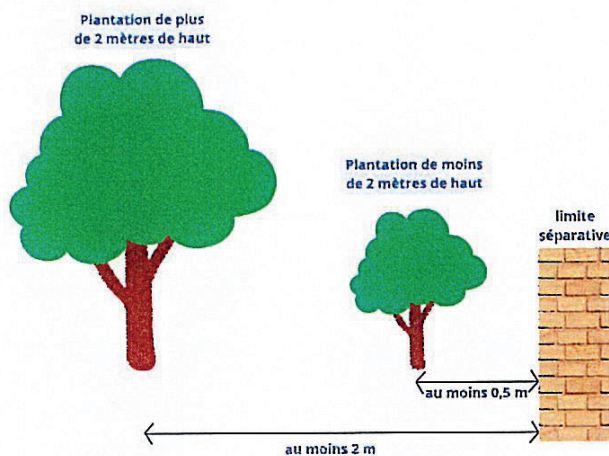


Bien vivre dans notre commune

Les propriétaires situés en zone d'habitation sont tenus d'effectuer régulièrement la coupe ou le débroussaillage de leur terrain situé à proximité des voisins.

L'élagage entre deux propriétés privées...

Règles de distance (articles 671 et 673 du code civil) :



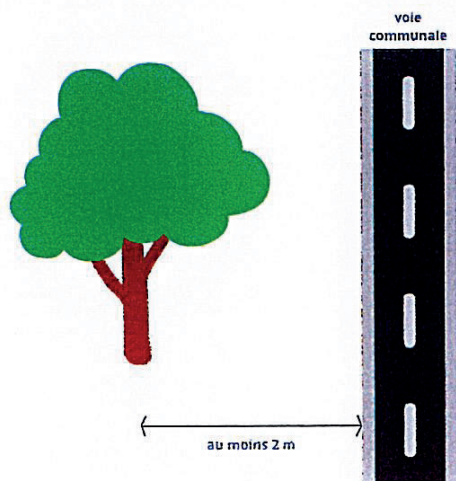
Rôle du maire :

Le maire n'a pas vocation à intervenir dans les litiges entre propriétaires privés concernant l'élagage. Ces derniers peuvent :

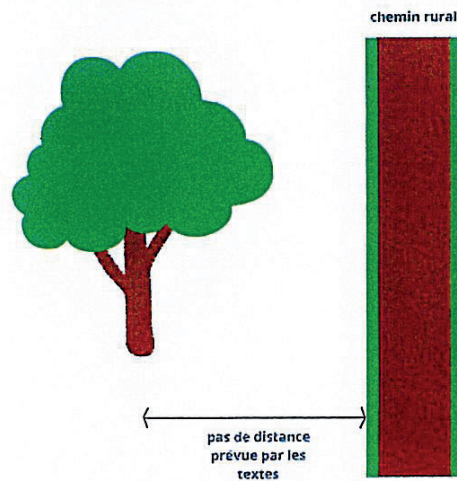
- Tenter un règlement amiable
- Faire appel à un conciliateur de justice
- Saisir le tribunal judiciaire

L'élagage pour les arbres privés situés à proximité d'une voie communale ou d'un chemin rural...

Règles de distance :



Voies communales
Article R. 116-2 du code de la voirie routière



Chemins ruraux
Le maire peut, par arrêté, déterminer une distance minimale à respecter dans la limite de 2 mètres maximum.



Bien vivre dans notre commune

Les chemins ruraux

L'article L.161-1 du code rural apporte cette définition juridique des chemins ruraux :
« **Les chemins ruraux sont les chemins appartenant aux communes, affectés à l'usage du public, qui n'ont pas été classés comme voies communales** ».

L'entretien de ces chemins ruraux ne constitue pas pour la commune une dépense obligatoire.

Comme pour les voies communales, une contribution spéciale peut être imposée par la commune aux propriétaires ou entrepreneurs responsables des dégradations apportées à ces chemins.

Les riverains ont des obligations destinées à assurer la conservation du chemin. En particulier, ils doivent couper les branches et les racines qui avancent sur l'emprise des chemins.

Les propriétés riveraines sont également assujetties à recevoir les eaux qui découlent naturellement de ces chemins (article R.161-20).

Divagation des chiens

Merci aux propriétaires de veiller à ce que ceux-ci ne s'échappent pas et ne troublent le voisinage. Si c'était le cas, un procès-verbal serait dressé.

Sécurité routière

Nous rappelons une nouvelle fois que le respect des limitations de vitesse est primordial pour la sécurité de tous et ce sur l'ensemble de la commune.

Pour éviter tout accident, le port de la chasuble fluorescente ou du brassard est recommandé à tous les collégiens et les lycéens lors de leur déplacement à pied pour se rendre aux arrêts de bus. **Des brassards sont disponibles en mairie.**

Stationnement

Stationner sur un trottoir est une chose interdite par l'article R417-11 du Code de la Route. Cela gêne la circulation des piétons et les contraint à marcher sur la route, une action dangereuse pouvant provoquer un accident.

Décharges sauvages

STOP aux incivilités !

Cette année encore, nous constatons que les dépôts sauvages continuent au niveau des carrières, mais également sur nos chemins ou dans nos fossés, aussi bien de la part des entreprises que des particuliers. **La municipalité dépose systématiquement plainte lors de la découverte de ces dépôts sauvages.**

Rappel de la législation...

Rappelons que les dépôts sauvages de déchets, quelle que soit leur nature, sont strictement interdits par la loi. En effet, l'article L541-2 du Code de l'Environnement précise que « Toute personne qui produit ou détient des déchets dans des conditions de nature à produire des effets nocifs sur le sol, la flore et la faune, à dégrader les sites ou les paysages, à polluer l'air ou les eaux, à engendrer des bruits et des odeurs et, d'une façon générale, à porter atteinte à la santé de l'homme et à l'environnement, est tenue d'en assurer ou d'en faire assurer l'élimination conformément aux dispositions du présent chapitre, dans des conditions propres à éviter lesdits effets. »

Cet article nous précise également qu'il est strictement interdit de brûler des déchets à l'air libre, quelle que soit leur nature.

Bruit du voisinage (arrêté préfectoral du 30 mai 1995 relatif au bruit de voisinage)

Pour respecter la tranquillité de vos voisins, n'utilisez les tondeuses, tronçonneuses, etc... qu'aux horaires autorisés que nous rappelons une fois encore :

Les jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 19 h, les samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h, les dimanches et jours fériés **UNIQUEMENT** de 10 h à 12 h.



**Le Controis
en Sologne**

Contres • Feings
Fougères-sur-Bièvre
Ouchamps • Thenay

Permanences à contres

(Le Controis-en-Sologne)

MAIRIE

Monsieur le Maire n'ayant pas le pouvoir de régler les conflits de voisinage, merci de vous adresser directement au conciliateur : Monsieur HERVOUET.

Conciliateur : 1 permanence par mois. Prendre rendez-vous en Mairie de Contres au 02.54.79.53.22.

10 rue de la Gare (Espace Jeunes)

Mission locale : sur rendez-vous

Contact : 02.54.52.40.40

MÉDIATHEQUE DE CONTRES

8 Bis rue André Morand

Tél. : 09.67.75.65.13



**VAL DE CHER
CONTROIS**
Territoire de progrès

Communaute de communes Val de Cher Controis

15 A rue des Entrepreneurs

41700 CONTRES

Tel : 02.54.79.15.50

Site internet : www.val2c.fr

Maisons France services :

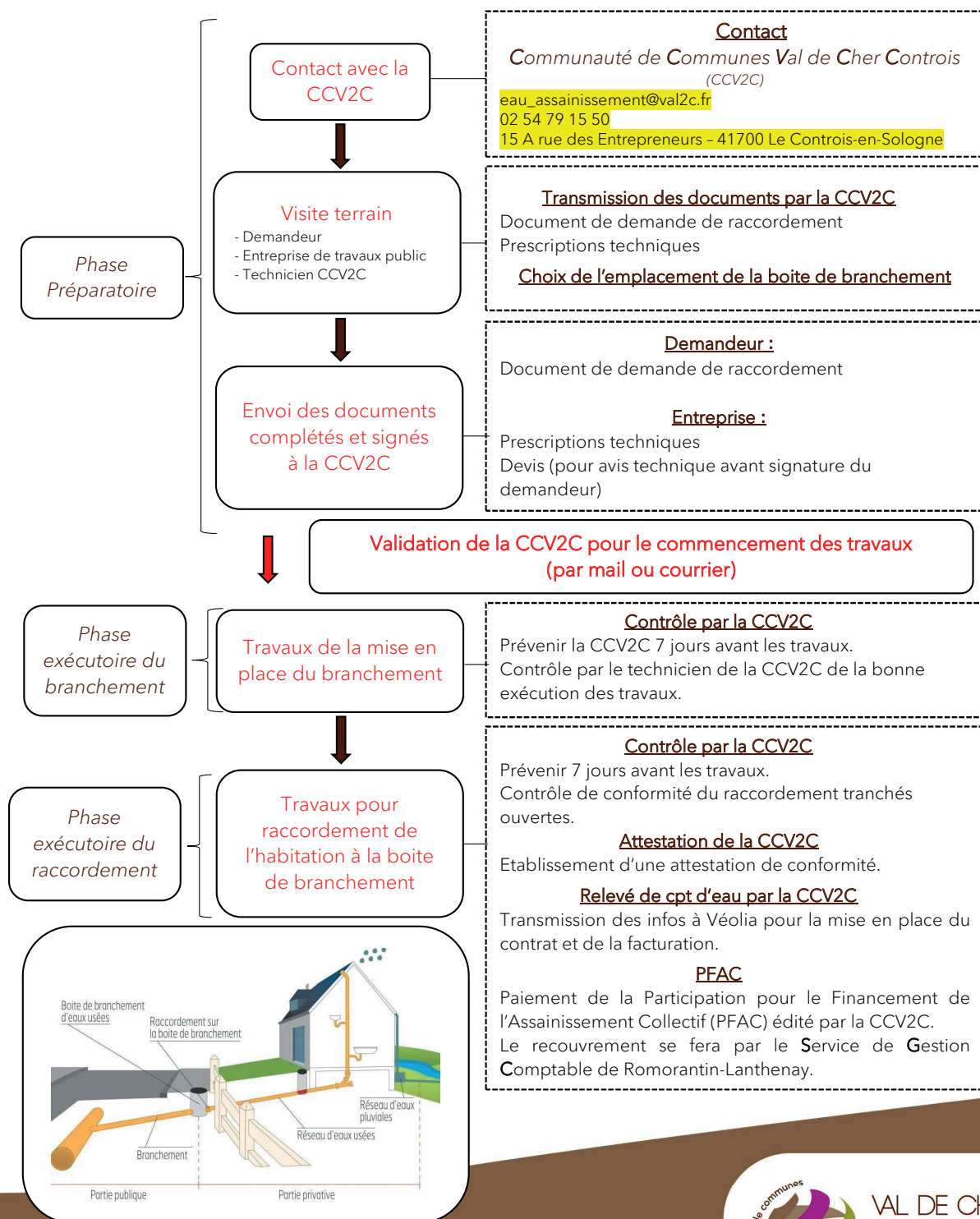
<https://www.val2c.fr/au-quotidien/france-services/>



Service eau et assainissement

L'assainissement et l'eau sont passés sous la compétence de la Communauté de Communes le 1er janvier 2025. Quelques précisions de leur part concernant le raccordement à l'assainissement collectif.

Procédure pour un raccordement à l'assainissement collectif de la régie communautaire



La fibre - Arrêt du réseau cuivre

A partir du 31 janvier 2026, il ne sera plus possible de souscrire à une offre de téléphonie classique ou offre d'accès internet basée sur le réseau cuivre et les technologies ADSL et VDSL. De même, pour les propriétaires vendant ou louant leur bien dans les prochains mois ; si le local n'est pas déjà équipé en fibre, il ne sera plus possible au futur locataire ou acquéreur de disposer d'un accès internet fixe à son domicile, sans un raccordement à la fibre.

Ce raccordement s'il n'a pas été anticipé peut s'avérer long et problématique, notamment en cas de raccordement complexe, avec la nécessité de recourir à des solutions alternatives (4G, 5G, satellite), souvent moins performantes que la fibre.

Cela ne veut pas dire que les services de téléphonies ou d'accès internet construits sur le réseau cuivre, seront arrêtés.



Ambroisie



L'ambroisie est une plante invasive qui provient d'Amérique du Nord et capable de se développer rapidement dans de nombreux milieux (parcelles agricoles, bords de route, chantiers, friches, etc.)

Leur pollen, émis en fin d'été, provoque de **fortes réactions allergiques** (rhinites, etc.) chez les personnes sensibles. C'est également une **menace pour l'agriculture** (pertes de rendement dans certaines cultures) et pour **la biodiversité** (concurrence avec certains

végétaux en bords de cours d'eau)

Si un pied d'ambroisie est observé, **il faut rapidement l'éliminer** car il est très difficile de l'éradiquer une fois qu'il est installé.

Au sein de la commune, il existe deux référents concernant l'ambroisie à qui l'on peut s'adresser si toutefois la plante était repérée sur les voies communales ou dans les espaces publics. A titre de renseignements pour l'observatoire ; vous pouvez signaler la présence de la plante directement sur la plateforme en ligne : www.signalement-ambroisie.atlassante.fr. Une notification sera envoyée par la suite aux référents communaux qui pourront ensuite se déplacer pour les détruire.



PAYS DE LA VALLÉE DU CHER ET DU ROMORANTINAIS



2025

1 Quai Soubeyran

41130 Selles-sur-Cher

02.54.97.78.60

contact@pvcr41.fr



www.pays-sud41.fr

LE CRST CONTRAT REGIONAL DE SOLIDARITE TERRITORIALE

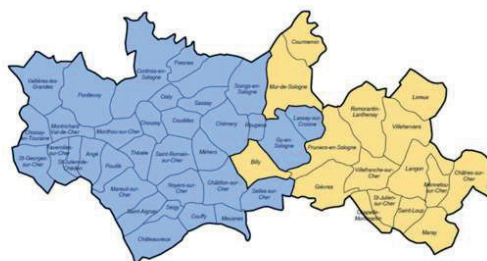
Le Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST) a pour objectif de financer divers projets permettant le développement économique, touristique, culturel, social, agricole du territoire.

Les CRST sont construits autour de 2 grandes priorités (accélérer la transition écologique et l'adaptation au dérèglement climatique / adapter et intensifier l'offre de services publics de proximité).

Le Pays de la vallée du Cher et du Romorantinais assure l'animation / gestion et l'accompagnement des porteurs de projets pour le compte des deux intercommunalités, en lien avec les services de la Région Centre-Val de Loire.

Pour les projets portés par :

- ✓ Nos communes et EPCI
- ✓ Nos exploitants agricoles
- ✓ Les bailleurs sociaux



insaltes de communes
si-de-Cher-Contois

NOS MISSIONS

Le Pays de la vallée du Cher et du Romorantinais est missionné pour animer plusieurs outils de contractualisation (Projet Alimentaire de Territoire, fonds européens LEADER, le Contrat Régional de Solidarité Territoriale ; du Conseil en Energie Partagé...) et s'attache à porter les actions et valeurs du label Pays d'Art et d'Histoire et la mise en tourisme cyclable du Territoire (véloroute Cœur de France à vélo et boucles cyclables)

Pour qui ? Pour l'ensemble des acteurs locaux du Territoire ayant un projet s'intégrant dans la stratégie de projet du Pays.



LE PAYS D'ART ET D'HISTOIRE

Le Pays, détenteur du Label depuis 2014, est en cours de renouvellement auprès du ministère de la Culture.

Ce Label qualifie les territoires qui s'engagent dans une **démarche active de médiation et de valorisation de leur patrimoine** dans toute leur diversité. Sensibiliser les habitants à leurs patrimoines et à leurs cadres de vie afin qu'ils se les approprient et en deviennent pleinement acteurs

- Éveiller et développer la curiosité du jeune public pour l'architecture, le patrimoine et l'urbanisme
- Participer au développement touristique du territoire, en partenariat avec les acteurs touristiques locaux, en encourageant un tourisme de qualité
- Présenter les richesses patrimoniales du territoire au sein d'un Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine (CIAP). À la fois centre d'expositions et lieu culturel, il est la vitrine et la principale référence de la Ville ou du Pays d'art et d'histoire pour le public



<https://www.pays-sud41.fr/>



Inventaire de la Biodiversité Communale : parce que la « Biodiversité communale » est le reflet de la qualité des espaces et de la vie sur la commune.

En 2024-2025, la commune a lancé son inventaire de la biodiversité avec l'association Sologne Nature Environnement. Pour rappel, les objectifs sont multiples :

- Réaliser un état des lieux de la **biodiversité locale** ;
- **Sensibiliser** élus et citoyens aux richesses naturelles de la commune
- Prendre en compte la biodiversité dans la **gestion des espaces communaux**

Un comité de pilotage, composé, d'élus, d'agents, d'habitants s'est constitué et a défini et précisé les actions de l'IBC : actions de sensibilisation, sites à étudier, calendrier de mise en œuvre, etc. L'année 2024 a été celle des inventaires portant sur l'étude des milieux et des habitats, les oiseaux, les reptiles et amphibiens, les mammifères, la flore, les papillons, les demoiselles et libellules. L'année 2025 a porté plus particulièrement sur l'analyse des inventaires et les actions de sensibilisation.

Au bout de deux ans de mise en œuvre de l'IBC, quels sont les résultats ?

Tout d'abord une richesse naturelle extrêmement diversifiée ! L'IBC a démarré avec une connaissance de quelques centaines d'espèces, sans information sur les mammifères et la flore. L'IBC a permis de multiplier par 3 les connaissances sur la biodiversité à Sassay, passant de 110 espèces connues à 407, dont 47 espèces patrimoniales, soit 12 % des espèces de la commune. Des espèces



rares et/ou emblématiques ont été découvertes ou redécouvertes, telles que le crapaud calamite, la pipistrelle pygmée (chauve-souris) ou la vesce printanière (plante). La commune est d'ailleurs exemplaire en termes de gestion de ses espaces. La présence de certaines orchidées protégées est la conséquence positive d'une gestion adaptée à la biodiversité. Des propositions de gestion ont été faites pour poursuivre les actions déjà mises en œuvre.

L'IBC est un outil de sensibilisation et de mobilisation de la population à la biodiversité : Nuit de la chouette, atelier mangeoire, sortie de découverte, programme avec les élèves de l'école, plus d'une centaine de personnes ont participé à la découverte des espaces communaux et de leurs richesses. À ce titre, il est exceptionnel de constater une telle mobilisation et implication des habitants dans un projet de ce type. Plus de 900 données naturalistes ont été transmises par les sassayens, bravo à tout-e-s.

Un rapport complet, détaillé, comprenant l'ensemble des données et préconisations de gestion a été remis à la commune le 2 décembre 2025. Ce document est une aide, un soutien pour la commune dans la gestion de ses espaces pour un bien-être collectif.

L'association Sologne Nature Environnement remercie les sassayens et sassayennes pour leur implication dans ce projet, les membres du comité de pilotage pour leur écoute et les échanges constructifs qui ont eu lieu. La mairie remercie également ses partenaires financiers la région Centre val de Loire ainsi que le Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais.

La vie communale

Fête au village

Notre fête au village s'est déroulée le samedi 28 juin sous la chaleur et dans une ambiance festive.

La soirée a démarré à 18h sur le car podium de la région Centre Val de Loire avec la chorale des enfants de l'école dirigée par Viviane, pour le plaisir des parents et spectateurs présents.

Dès 19h, le dîner avec le concert de rock celtique, animé par « The Banshee » a permis aux convives de déguster leurs plats tout en se laissant emporter par la musique.

Puis le groupe pop rock « Les Reines du Baal », illuminant la scène du car podium de la Région, a fait vibrer le public avec des reprises emblématiques des années 80

jusqu'à nos jours. Les éclairages colorés et l'énergie communicative des artistes ont ajouté une dimension magique à la soirée.

Vers 23h30, le moment tant attendu est arrivé avec l'embrasement du feu de Saint Jean.

Pour clôturer cette belle soirée, les festivités se sont poursuivies au foyer scolaire avec DJ'Lucas jusqu'à deux heures du matin.

Un grand merci aux associations et à l'ensemble des bénévoles.

Rendez-vous le
samedi 20 juin 2026
pour la prochaine
fête au village !

**LES
REINES
DU
BAAL**

**SAM.
28
JUN**

SASSAY 

18H00 CHORALE DE L'ECOLE
19H00 DINER CONCERT
ROCK CELTIQUE avec le groupe
The Banshee

21H00 CONCERT LES REINES DU BAAL
(reprises POP ROCK des années 80 à nos jours)
FEU DE LA ST JEAN
DJ LUCAS jusqu'à 2h du matin

**Commune de Sassay**
41700
Informations : www.sassay41.fr
02 54 79 52 91



La vie communale

Les vœux de la municipalité

Ces vœux furent cette année encore, une belle réussite avec une salle comble en présence de différents élus de la Communauté de Communes Val de Cher Controis, du Département et de la Région.

Lors de la cérémonie des vœux, des récompenses ont été remises à :

- Véronique PRINGERE, conseillère municipale depuis 2001, et adjointe au maire aux affaires scolaires, pour son sérieux et son implication.
- Laurent PINAULT, en tant que Président de l'association Sassay Loisirs, et pour son engagement bénévole au sein de la commune.
- Maxime PINAULT, Champion de 4ème Série A en tennis de table du Loir-et-Cher.
- Florian SIMONNEAU, pour son action bénévole lors de la fête au village 2025.
- Danielle HOURY, en tant que Présidente de l'association Club Art et Culture, et pour son engagement bénévole au sein de la commune.



Une présentation du bilan de l'année a été réalisée. Les élus, le personnel et les associations, ont été remerciés pour leur implication dans la vie communale, sans oublier le traditionnel verre de l'amitié accompagné de petits fours sucrés et salés, qui ont été très appréciés.

Le Bouchon de Sassay

Une nouvelle page s'écrit à table.

Une nouvelle histoire commence pour le restaurant Le Bouchon de Sassay.

Depuis juin 2025, le restaurant emblématique du village a changé de propriétaires et accueille désormais Lino Hocquard et Jimmy Richer, deux jeunes passionnés de gastronomie, décidés à faire de ce lieu une adresse conviviale et créative, au cœur de Sassay.

Qu'est-ce qu'ils proposent ?

Une cuisine gastronomique, ancrée dans le terroir local. Leur mission ? Faire de chaque repas une véritable expérience. Ici les convives se laissent surprendre par des menus à l'aveugle, imaginés au fil des saisons et des produits disponibles.

Derrière les fourneaux, Jimmy Richer, chef originaire de la région, compose des assiettes raffinées à partir de produits locaux, tandis que Lino Hocquard, maître d'hôtel, veille à offrir un accueil chaleureux et attentif. Ensemble, ils souhaitent faire du Bouchon de Sassay un lieu de partage, aussi bien pour les habitants de la commune que pour les visiteurs de passage.

Menus 26€ à 64€

Horaires d'ouverture :

Du mercredi au vendredi :

12h15 - 13h30 et 19h15 - 20h30

Samedi : 12h15 - 14h et 19h15 - 21h

Dimanche : 12h15 - 14h

Tél : 02.54.79.53.38



TÉLÉTHON 2025

6 DÉCEMBRE 2025

RECETTES : 2110,42 €
DÉPENSES : 607,58 €

BÉNÉFICES : 1502,84 €
ET DONS : 162,00 €

REVERSÉS
A AFM TÉLÉTHON

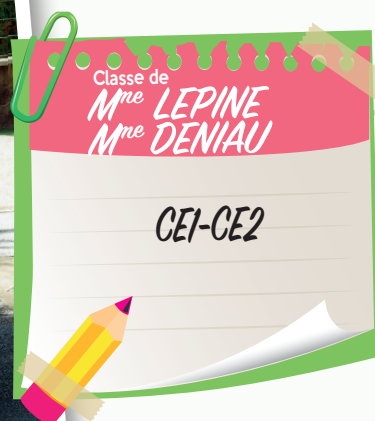
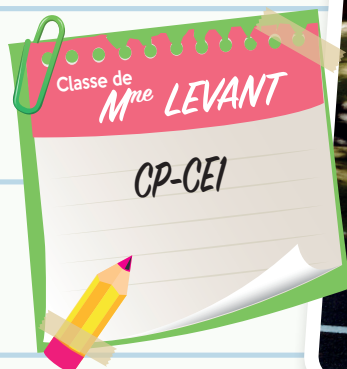
- Baptême de quads avec les Quadeurs du Cœur
- Soirée festive avec Contres Ut



L'école



L'école



L'école

Voici les projets réalisés au sein de l'école au cours de l'année 2025.

Le thème retenu pour l'année scolaire 2024-2025 était « Contes et légendes ».

A cette occasion, les élèves ont pu assister à un spectacle au foyer scolaire : « Il était une fois... la forêt » et « un océan de légendes ».

En mars, les cinq classes de l'école ont participé au salon du livre de Saint Gervais La forêt sur le thème « Tisser des liens ». À cette occasion, Claire Schvartz et Jérémie Pailler, deux auteurs-illustrateurs, sont intervenus dans les classes.

En avril, l'Association des Parents d'Élèves a organisé sur le temps scolaire une chasse aux œufs de Pâques, autour de l'école et à l'étang communal.

Les élèves volontaires ont participé aux Foulées Controises.

Dans le cadre du « Projet Inventaire de la Biodiversité Communale » mis en place par la Mairie, l'école a bénéficié de 4 demi-journées d'intervention avec Sologne Nature Environnement.

Tous les élèves de l'école sont allés voir l'exposition des artistes de l'association Sassay Loisirs. Ils ont voté pour leur œuvre préférée. Toutes les classes ont réalisé une œuvre collective sur le thème des oiseaux qui a été exposée lors de la fête de la nature.

Les classes de PS-MS et GS-CE1 ont visité le château de Fougères-sur-Bièvre avec des ateliers.

Les CM2 se sont rendus à pied à la salle des fêtes de Contres pour assister à la représentation de la chorale du collège.

Les CM1 et les CM2 ont participé à Educap'city. C'est une équipe de Sassay qui est arrivée première.

Étienne Lucas, conteur, est intervenu dans les classes de PS-MS, GS-CE1 et CP-CE1.

Les classes de CP/CE1 et GS/CE1 ont bénéficié de deux ateliers animés par SNE sur la thématique des arbres le cadre de la fête de la nature organisée par Ça C Nature. Les classes de GS/CE1 et CP/CE1 ont visité une ferme à Valençay et une laiterie à Varennes-sur-Fouzon.

Les CP-CE1 ont visité le château de Chaumont-sur-Loire avec un atelier.

Les CE2-CM1 et CM2 ont fait une Balade contée le long du canal à Châtillon-sur-Cher avec Etienne Lucas, un atelier Land Art et des jeux.

Les classes de CE2-CM1 et CM1-CM2 ont bénéficié de deux journées d'apprentissage du vélo sur le parking de l'école grâce au club de cyclotourisme de Contres. Cela s'est conclu par une balade d'une journée sur les routes autour de Sassay.

En mars, les CM2 ont fait une journée d'intégration au collège de Contres.

Trois classes sont allées à la piscine de Contres pendant un cycle de 8 séances.

Fin juin, lors de la fête de l'école, les enfants ont présenté les comptines, chansons et danses de l'année avec Viviane, l'intervenante en musique.

Comme chaque fin d'année scolaire, début juillet, les élémentaires organisent des Olympiades sur une journée à l'école.

La rentrée en septembre 2025 s'est déroulée dans la cour de l'école avec 5 classes et l'effectif actuel est de 115 élèves.

23 PS-MS : Florence Chollet

26 PS-GS : Laëtitia Métro et Elise Châtaigner

21 CP-CE1 : Jennie Levant

23 CE1-CE2 : M-Claire Lépine et Bérengère Deniau

22 CM2 : Gabrielle Savin-Drouot

Le projet de l'école pour l'année 2025-2026 est « Le cirque » avec la venue du cirque Orsola en juin 2026.

En lien avec l'exposition « Sassay d'hier à aujourd'hui » et « Tous citoyens » des classes ont travaillé ce thème et ont réalisé des productions pour l'exposition. Les 3 classes primaires sont allées à la mairie rencontrer le Maire afin de lui poser des questions sur le fonctionnement de la mairie. Elles sont allées voir l'exposition pendant laquelle les élèves ont pu voter pour leur affiche préférée.

Le jeudi 6 novembre, les élèves de l'école ont participé à la journée « **NON au Harcèlement** » et sont venus à l'école habillés en bleu.

Les classes de PS-MS et CE1-CE2 ont participé à la plantation de la haie à côté de l'école avec l'association « ça c nature » vendredi 28 novembre. **Marie Doyen de la « Fédération des chasseurs de Loir et Cher »** est intervenue dans ces deux classes (gratuitement) afin de parler du rôle de la haie.

Grâce à la municipalité et l'APE, l'année 2025 se termine par un spectacle de Noël proposé à la salle des fêtes avec la venue du Père-Noël et la distribution de cadeaux dimanche 14 décembre.

L'équipe enseignante

Le jour de la rentrée, les élèves de CE2 ont reçu des dictionnaires offerts par la municipalité.



L'Association des Parents d'Élèves de Sassay



Bilan des actions de l'Association des Parents d'Élèves de Sassay - Année 2025
En 2025, l'Association des Parents d'Élèves (APE) de Sassay a organisé plusieurs événements à destination des enfants de l'école.

L'année a débuté au mois de mars avec un **défilé costumé dans les rues de la commune** à l'occasion du carnaval, en présence d'un clown. Ce moment festif s'est poursuivi par un **goûter au foyer scolaire**, accompagné de **petits ateliers de divertissement** pour les enfants.

Au mois d'avril, en collaboration avec l'école, nous avons organisé une **chasse aux œufs de Pâques**. Les enfants ont dû rechercher des objets cachés afin d'obtenir un chocolat en récompense. Ce même mois, une **vente de thé** a été proposée, ainsi que la tenue d'une **buvette lors du cinéma de plein air**.



En septembre, nous avons organisé avec l'école un café d'accueil pour les parents le jour de la rentrée scolaire.

L'assemblée générale s'est également tenue en septembre et nous avons eu le plaisir d'y accueillir **deux nouveaux membres**.

Bureau de l'association :
Président : **Ludovic Boiron**
Vice-présidente : **Cindy Santos**
Secrétaire : **Aline Martin**
Trésorière : **Laurine Moreau**
Vice-trésorière : **Mélissa Lefebvre**



Au mois de novembre, nous avons organisé une **vente de chocolats**, avec l'aide de l'école. Cette action a rencontré un **franc succès**.



Enfin, au mois de décembre, le **Père Noël** est venu distribuer des cadeaux aux enfants lors du spectacle « À la recherche du Père Noël », un moment très convivial, rempli de sourires et de bonne humeur.

Nous remercions chaleureusement les **enseignantes**, la **municipalité**, ainsi que les **parents**, toujours présents et engagés lors de nos manifestations.

CONTACT :
APE de SASSAY :
apesassay@gmail.com

Au mois de juin a eu lieu **le bric-à-brac**, une journée très éprouvante, mais durant laquelle les membres présents ont su garder le sourire. Malheureusement, toujours en juin, après de longues discussions et au vu des **conditions caniculaires**, nous avons pris la décision d'**annuler la kermesse de l'école**.



Les associations



Ça C Nature



Notre association a vécu une année riche en actions en faveur de la biodiversité et en rencontres.

Après l'Assemblée Générale du 18 janvier, les membres de l'association se sont retrouvés le 25 janvier pour entretenir les nichoirs et en poser de nouveaux.

Le 1er février, la Compagnie Brique à Branque est venue à la salle polyvalente jouer son spectacle « La biodiversité, c'est quoi ? », une représentation ludique et pédagogique qui a su sensibiliser petits et grands.

Le 1er mars, des membres de l'association se sont rendus au **Verger Conservatoire de la pomme** à Mont-près-Chambord pour effectuer le greffage des futurs arbres fruitiers du Verger associatif. Dès le lendemain, ceux-ci ont été plantés à proximité de l'ancienne gare. Une vingtaine de personnes ont participé à la naissance de ce nouvel espace communal. Les 14 arbres plantés (pommiers et poiriers) ont ensuite été protégés par des piquet et du grillage. Tout au long de l'été, les bénévoles se sont relayés pour assurer l'arrosage de ces jeunes plants. N'hésitez pas à venir les découvrir.

Le 22 mars, le traditionnel **Coup de Balai** sur la commune s'est tenu sous un grand soleil. Il s'est conclu par un moment de convivialité apprécié de tous.

Les 24 et 25 mai, la 9^e **Fête de la Nature**, consacrée cette année aux oiseaux, s'est tenue près de la salle polyvalente, dans un espace plus visible. Comme chaque année,

les sorties ont connu un grand succès, que ce soit près des étangs ou à la découverte du guépier d'Europe. De nombreuses animations ont ponctué le week-end (ateliers, spectacle, films, causeries, jeux, ...) pour le plus grand plaisir des visiteurs.

Les producteurs et artisans locaux ont offert un marché de qualité, qui a été apprécié de tous.

Le 29 août, l'association était présente au **Forum des associations**.

L'automne 2025 a vu la concrétisation d'un important projet : **la plantation d'une haie de 100 mètres**, sur un terrain communal, près de l'école. Après le labour du terrain début septembre et la mise en place de la paille en octobre, un chantier participatif s'est déroulé les 28 et 29 novembre.

Le vendredi matin, les élèves de petite-moyenne section et de CE1-CE2 ont chacun planté un arbre. Ce geste symbolique leur permettra de suivre la croissance de leur arbre tout au long de leur scolarité. En amont, les enseignantes avaient sensibilisé les enfants au rôle essentiel des haies dans la préservation de la biodiversité, notamment comme abris pour de nombreuses espèces.

Le samedi, une trentaine de personnes, habitants de la commune ou membres d'associations, ont unis leurs efforts pour planter **420 arbres**, de 17 espèces. Ce

nouvel espace constituera à l'avenir un corridor écologique. La matinée s'est terminée dans une ambiance chaleureuse autour d'un repas.

Enfin, l'année s'est achevée par la participation au **Marché de Noël**, le mercredi 10 décembre, où un stand de vin chaud a contribué à l'esprit festif de la manifestation.

Notre association a par ailleurs développé des liens avec d'autres associations locales (ADEPERC à Contres, Notre Terre Belle et Propre à Chémery, ...) pour agir ensemble sur certaines actions.

Dates à retenir pour 2026 :

Assemblée Générale et atelier nichoirs
le samedi 17 janvier

Coup de Balai, le samedi 28 mars

10^e Fête de la Nature, 23 et 24 mai, sur le thème de la Biodiversité

Marché d'artisans et de producteurs, dimanche 24 mai

Merci au SMIEOM, à Storengy, à la commune de Sassay et à la Communauté de communes Val de Cher Controis pour les soutiens matériels et financiers, ainsi qu'à toutes les personnes apportant leur soutien lors des événements proposés.

N'hésitez pas à venir nous rejoindre.

L'équipe de Ça C Nature



CONTACT : cacnature@gmail.com

 : Ça C Nature - Site internet <https://cacnature.fr>
Pour plus d'informations, contacter
Gérald Gaschet 06 69 29 31 06

Les associations



A.2.P.C.S.
Association de Protection et de
mise en valeur du Patrimoine
de la Commune de Sassay
et des communes impactées

L'A2PCS **NON ! NON ! NON !** **AUX ÉOLIENNES**

Nous avons été nombreux à croire que le projet éolien était à l'arrêt, voire définitivement enterré. Il n'en était rien. Le promoteur JP2E a déposé, le 14 novembre dernier, la demande d'autorisation environnementale (permis de construire) auprès de la préfecture du Loir-et-Cher. Le dossier est désormais entre les mains de la DREAL, chargée d'en vérifier la complétude - une étape administrative qui peut durer plusieurs mois, mais qui marque une reprise très concrète du projet.

La création de notre association en 2023 prend dorénavant toute sa dimension.

Après deux années de travail pour alerter les citoyens et les élus sur l'aberration de ce projet, nous entrons dans une phase décisive. En 2026, nous devons être plus mobilisés et déterminés que jamais.

Une enquête publique sera prochainement ouverte, notre réponse collective devra être massive et argumentée.

Nous aurons besoin de toutes les voix : adhérents, citoyens concernés ou simplement indignés. Chaque contribution comptera pour faire front commun et démontrer l'ampleur de notre refus.

2026 sera une année de lutte et d'actions. La mobilisation de tous sera indispensable pour faire barrage à ce projet.

Partagez nos actions autour de vous et n'hésitez pas à venir nous rejoindre.

Pour les membres du Conseil d'Administration de l'Association

Isabelle DEFROCOURT
Présidente A2PCS

Pour tout renseignement
et demande d'adhésion :
a2pcs41700@gmail.com

ENSEMBLE & SOLIDAIRES Union Nationale des Retraités et Personnes Agées

Notre assemblée générale 2025 a eu lieu le 20 Mars, en présence de Mme ORLANDO, Responsable Secteur Sud ; M. Jean-Pierre CHARLES-GUIMPIED, Maire de Sassay ; Mme JOLY DORE Cathy, Représentante « Présence Verte ».

A l'issue de cette assemblée nous comptons 113 adhérents.

Les activités effectuées en 2025 :

Janvier : Galette des Rois,
Février : Crêpes et rondsiaux,
Mars Assemblée Générale,
Avril journée à Nançay : Pôle des Etoiles et visite de la biscuiterie,
Mai : couscous,
Juin : sortie en Normandie avec visite de la ferme du cheval de trait, le 18 juin 80 ANS de l'UNRPA,

Juillet : jambon grillé,
Septembre : visite de la maison des étangs à St Viâtre et du musée du braconnage à Chaon,
Octobre : choucroute,
Novembre : visite de la verrerie d'art à Amboise et du musée du compagnonnage à Tours,
Mi-Décembre : repas « de fin d'année » et le 31 repas St Sylvestre pour que nos adhérents ne restent pas seuls en cette soirée.

Le Programme 2026 est le suivant :

Janvier Galette des Rois,
Février : après-midi crêpes et rondsiaux,
Mars repas au Golf de Cheverny suivi de la visite des plantations de tulipes au château,
Avril : Assemblée Générale,
Mai : repas rougail saucisses,
Juin : sortie à Sablé sur Sarthe avec visite de la Sablésienne (biscuiterie) de la faïencerie et repas croisière sur la Sarthe,
Juillet : 55 ans de notre association de Sassay,
Septembre : sortie en Beauce avec visite de la Ferme-Distillerie de Faronville et de l'Atelier-Musée de l'imprimerie à Malesherbes,
Octobre : Cassoulet,
Novembre à définir,



Décembre : repas de « fin d'année » et repas St Sylvestre.

Notre assemblée générale 2026 aura lieu le 9 Avril à 15h à la salle polyvalente. La cotisation annuelle est de 18 €. Pour les personnes souhaitant se joindre à nous, les inscriptions se feront lors de cette assemblée générale, c'est avec grand plaisir que nous vous accueillerons.

Les membres du bureau ainsi que les adhérents vous présentent leurs meilleurs vœux pour 2026.

Antoine DEVELLE
Le président



Les associations

L'association « Cousettes de Sologne »

L'association a continué son activité tout au long de l'année 2025 avec un groupe d'adhérentes stable, qui se retrouve le mardi de 19h30 à 21h30, depuis plusieurs années, autour de la réalisation de travaux de couture : vêtements, petite maroquinerie, petits objets décoratifs...

Il ne s'agit pas de cours formels mais plutôt d'un atelier où les plus expérimentées peuvent transmettre leur expérience, donner des conseils, aider à résoudre une difficulté technique.

Pas d'événements particuliers en 2025 mais une poursuite de l'activité dans la bonne humeur, une année riche en échanges et confections en tous genres.

Isabelle Jahan
Présidente



Le Trail des Sacoches



Notre première édition du Trail des Sacoches a été une vraie réussite ! Nos deux courses affichaient déjà complets trois semaines avant le départ.

Pas moins de 350 coureurs ont foulé les chemins des communes de Sassay, Couddes, Chémery.

Les sourires, la boue, la pluie et le soleil étaient également au rendez-vous et ont permis de régaler l'ensemble de nos traileurs.

Nous remercions bien chaleureusement l'ensemble de nos partenaires et sponsors ainsi que les collectivités locales et nos bénévoles... sans eux rien n'aurait été possible !

Merci également à l'ensemble de nos coureurs, leurs sourires, leur bonne humeur et leurs retours positifs nous ont particulièrement touchés et nous ont incités à nous dépasser pour la prochaine édition !

Alors à vos agendas, la saison 2 se prépare déjà et nous vous attendons nombreux et nombreuses à la **2^{ème} Edition du Trail des Sacoches, le dimanche 25 Octobre 2026 !**

Anne-Camille DA-ROCHA
Jonathan HUG

Les associations

Sporting Club de Sassay Vétérans

L'année 2025 a été riche, nous avons participé à 2 tournois en salle et 2 tournois en plein air et aussi 12 matchs prévus sur l'année.

Pour 2026, la 1ère rencontre à Sassay se jouera face à l'équipe de Courmemin/Vernou le vendredi 13 Mars.

Nous poursuivons notre entente avec le club de L'AS Oisly de la manière suivante :

- les entraînements se font à Oisly (mercredi et vendredi soir).
- les matchs vétérans à Sassay le vendredi soir.

Cette organisation nous permet de continuer à garder notre autonomie pour la gestion de notre club.

Un grand merci à la commune de Sassay pour l'entretien du stade.

Merci à tous les joueurs pour cette solidarité et aussi pour l'envie de jouer.

Le bureau et les joueurs vous présentent leurs meilleurs vœux pour l'année 2026.

EFFECTIF :

Anthony, André, Aurélien, Benjamin, Cédric, Igor, Cyrille, Gildas, Damien, Jean-Christophe, Julien J, Julien M, Loïc, Ludovic D, Ludovic M, Mathieu, Manuel, Mickael, Nicolas, Philippe, Sébastien, Simon, Sylvain.

BUREAU :

- Président : Philippe VITRY (02 54 79 66 28)
- Vice-Président : Jean-Christophe OUPTE
- Secrétaire : Loïc GOSSELIN
- Secrétaire-adjoint : Sylvain FAUCHET
- Trésorier : Ludovic MICHELIN



Allegro Non Troppo

Nous avons proposé 3 concerts sur l'année 2025.

Le samedi 29 mars, nous avons reçu à la salle polyvalente, le groupe « Cool N Jazz Quartet ». Cette formation de Blois, a conquis le public par leur répertoire et qualité musicale.



Le dimanche 6 avril, notre association a organisé une **rencontre des écoles de musique de Contres et Selles-sur-Cher**. Grâce à la communauté de commune, nous avons pu profiter du magnifique cadre du « Grand Orme ». Une très belle journée conviviale où l'ensemble « Percus Val de Cher », les ensembles de saxophones ainsi que les orchestres des deux écoles ont pu s'exprimer. Tout le monde était ravi, même la météo nous avait offert un beau soleil.



Le dimanche 12 octobre, la **3^e rencontre de Brass Band** a eu lieu à Saint-Georges-sur-Cher, avec le Brass Band du pays Bourgeuillois et le « Cadences Brass ». Une journée, toujours sous le signe de la convivialité. Le public est venu nombreux pour applaudir ces formations qui ont su faire passer une émotion.

Ce concert a été le point d'orgue de nos manifestations pour l'année 2025.



Vous pouvez nous retrouver sur la page facebook : Allegro Non Troppo ou par mail : allegronontroppo@orange.fr

Alain PETIT
Président

Nous vous souhaitons une très belle année 2026.

Les associations



Amicale des Anciens Élèves de l'École Publique de Sassay

L'année qui vient de s'écouler a été positive pour notre association. Le nombre d'adhérents est stable et l'ambiance conviviale lors de chaque activité.



L'Amicale a retrouvé son public pour 4 représentations début Mars, avec une belle augmentation du nombre de spectateurs. Le rire et la bonne humeur était au rendez-vous avec une pièce en 3 actes, « Allez, on danse » de Vivien Lhéraux, que la troupe a présenté avec brio. Les danseurs et danseuses, notre chanteuse, ont apporté du rythme, des paillettes et des couleurs pour le plaisir de tous. L'hommage rendu par toute la troupe à Bruno Simon, notre ancien président décédé l'année dernière, a été marqué par une grande émotion et unanimement apprécié.

Ce bilan positif a incité tous les membres à proposer une représentation supplémentaire, un deuxième dimanche après-midi en 2026...

En juin, nous nous sommes retrouvés pour une journée détente au bord de l'eau avec apéro, grillades et jeux pour passer un bon moment.

En novembre, nous nous sommes déplacés au National Palace, cabaret-cirque à Vierzon pour un déjeuner-spectacle de grande qualité.

Nous préparons 2026 avec le même entrain et les répétitions ont repris depuis novembre pour **présenter notre nouveau spectacle avec 5 représentations : samedi 28 février, dimanche 1^{er} mars, vendredi 6, samedi 7, dimanche 8 mars.**

A bientôt !



Société de Chasse de Sassay

Pour la saison 2025-2026, la Société de Chasse de Sassay compte 48 sociétaires. L'assemblée générale s'est déroulée le 19 septembre 2025.

Côté animations - manifestations

Cette année encore, l'organisation de notre ball-trap les 4 et 5 juillet a rencontré un franc succès. Avec plus d'une centaine de participants venus des quatre coins du département, nous avons pu apprécier la bonne renommée de cette manifestation dont le mérite revient en grande partie à la quarantaine de bénévoles, chasseur ou non. Ces bénévoles participent à la mise en place et l'organisation durant tout le week-end, nous les remercions chaudement.

Nous remercions également la municipalité pour le prêt du matériel communal (barrières, barnums, tables, bane...) nous permettant de mener à bien cette manifestation populaire.

Notre bilan financier est positif grâce à notre ball-trap et à la diminution de la taxe à l'hectare. Pour l'année 2026, le ball-trap aura lieu mi-juillet (date à définir).

Fabrice LEPELTIER
Président



Nous souhaitons que la chasse, activité cynégétique ancestrale, fasse partie le plus longtemps possible de notre vie rurale.

CONTACT : 06 14 03 22 31

Mail : societe.chasse.sassay@gmail.com

Les associations

Sassay Loisirs

C'est avec un immense plaisir que nous vous présentons le bilan de cette année écoulée. Que ce soit dans nos activités culturelles historiques ou dans l'explosion de notre section sportive, Sassay Loisirs prouve qu'elle est un cœur battant de notre commune.

Culture et Loisirs : Nos piliers historiques

Cette année encore, nos activités traditionnelles ont rencontré leur public, confirmant leur statut de rendez-vous incontournables :

L'Exposition Artistique : Elle a de nouveau permis de mettre en lumière des talents locaux et d'offrir un moment de contemplation et d'échange très apprécié des visiteurs.

Le Marché aux Plantes : Un succès qui ne se dément pas, apportant couleurs et convivialité au village.

Les Stages de Peinture : Toujours aussi prisés, ces stages continuent de former et d'épanouir nos artistes amateurs dans une ambiance studieuse mais détendue.



Les activités Fitness, Gym douce et Pilates : Toujours aussi toniques !



Les Ateliers Patchwork, Cartonnage et Encadrement : Toujours créatifs !

Ces événements sont l'âme de Sassay Loisirs et nous tenons à remercier tous les bénévoles qui œuvrent dans l'ombre pour leur organisation. A ce propos, saluons la reconnaissance faite à **Alexandrine PINAULT**, médaillée de bronze de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement associatif.



Tennis de Table : Une année de tous les records

Si le pôle culture se porte bien, la section « Ping » a littéralement changé de dimension cette année. Les chiffres parlent d'eux-mêmes et marquent un tournant dans l'histoire du club.

Une explosion des effectifs

Nous avons pulvérisé notre record de licenciés avec **72 pongistes** ! Cette augmentation spectaculaire témoigne de l'attractivité de notre club, de son ambiance et de la qualité de l'accueil réservé aux nouveaux arrivants.



Des résultats sportifs exceptionnels

Cette densité de joueurs s'accompagne d'une réussite sportive sur tous les tableaux :

Championnat par équipes : Nous avons engagé **5 équipes** cette saison.

La locomotive du club évolue désormais en **Régionale 3**, un niveau d'exigence élevé.

L'avenir est assuré avec la création d'une **équipe Jeunes**, qui fait ses premières armes avec enthousiasme.



Les performances individuelles :

Un immense bravo à **Maxime PINAULT**, sacré **Champion de Loir-et-Cher 4ème Série A**. Adrien PINAULT est vice-champion en Juniors, Elie TERREAU-GUERIN 3ème sur le podium. Julia VARIN est

Les associations

vice-championne également dans la catégorie Poussines. Ils portent haut les couleurs de Sassay !

Félicitations également à l'ensemble des compétiteurs pour les multiples podiums décrochés lors des épreuves du Critérium fédéral ou bien du Balbutop.



De grandes premières

Au-delà des chiffres, cette saison restera marquée par une première fois symbolique : la grande première à la Salle polyvalente.

Organiser une journée de championnat dans ce lieu a été un défi logistique, mais surtout une réussite totale. Cela nous a permis d'accueillir les joueurs et le public dans des conditions optimales, offrant une visibilité inédite à notre sport au cœur de la commune.

Autre nouveauté : l'engagement de l'association au sein de la Fédération française Handisport permettant ainsi à certains de nos pongistes de participer à des regroupements ou compétitions adaptées.

Remerciements

Cette année exceptionnelle a encore été le fruit du travail de chacun. Merci à nos bénévoles pour les heures passées à animer les ateliers, organiser les entraînements, planifier le marché ou l'expo, et chaque semaine les déplacements des joueurs pour les matches.



Merci également à la municipalité pour son soutien. Sassay Loisirs grandit, Sassay Loisirs gagne, mais surtout, Sassay Loisirs rassemble. Sassay Loisirs vous souhaite une excellente année 2026.

Calendrier 2026

Marché aux Plantes : dimanche 3 mai 2026

Exposition Artistique : du vendredi 1er au dimanche 10 mai 2026

Journée Festive : dimanche 5 juillet 2026

Journées de championnat par équipes de Tennis de Table : voir Panneau Pocket et le Facebook de l'association



Laurent PINAULT
Président

Les associations



Sassay moto verte

Saison 2025 MC Sassaymotoverte.



Les années se suivent et les courses de motocross sur le circuit des Varennes se succèdent et réunissent toujours plus de pilotes.

Le 4 mai 2025, pas moins de 160 pilotes en 4 catégories se sont donnés rendez-vous sur notre circuit.

1500 spectateurs, 120 bénévoles, voilà de quoi occuper nos bénévoles et adhérents sur ce weekend du 3 et 4 mai 2025.



Fort des 3 dernières organisations en Championnat de France 250 CC, cette année la barre a été encore plus haute, avec l'organisation de la Coupe de France 450 CC et le retour des Quads sur le circuit des Varennes avec le Championnat de France Elite Quad (plus haut Championnat Français dans cette catégorie).

Une belle épreuve qui a séduit les pilotes, le public venu nombreux et les organisateurs.

Les VVDAYS :

Pour la 3^{ème} année consécutive, le 27 & 28 septembre 2025, Les VroomVroom Days 3 se sont déroulés avec cette fois-ci, une météo plus clémente.



180 pilotes sur 2 jours, avec de nombreuses animations et une soirée DJ le samedi soir.

Travaux 2025 :

Cette année a aussi été l'année des travaux avec des retouches sur le circuit afin d'améliorer le drainage et les écoulements des eaux de pluies.

Entrainement 2025 :

Comme chaque année des entraînements et stages ont eu lieu sur notre circuit pour le bonheur des grands et des petits.

Année 2026 :

L'année 2026, sera axée essentiellement sur les travaux de modernisation des infrastructures annexes du circuit.

Notre Fédération la FFM nous a demandé de participer au grand projet du plan de sobriété sur l'eau.

A cette occasion nous allons devoir revoir notre système d'arrosage et de récupération des eaux de pluies afin d'être indépendant en matière de gestion de l'eau. Il nous faudra également revoir notre station de lavage des motos de courses afin d'accueillir les pilotes dans de bonnes conditions tout en respectant les normes écologiques de la FFM.

Course et entraînement 2026 :

Fort de nos 4 années d'organisation de Championnat de France, la FFM nous avait proposée pour septembre 2026 d'organiser la coupe de France des Régions de moto cross.

Cette course accueillant les meilleurs pilotes Français de chaque région, est de niveau encore supérieur au championnat de France.

Malheureusement à la lecture du cahier des charges et des règles qu'impose une telle course, plusieurs points importants de notre circuit ne sont pas aux normes.

La Fédération nous a donc laissé 1 an pour réaliser ces travaux, (agrandissement du parc d'attente, piste de lavage d'au moins 20 postes, arrosage automatique de l'ensemble de la piste, et rénovation des structures de pointage et secrétariat de course).

Tous ces travaux ont un coût et surtout beaucoup d'heures de travail. Nous allons donc relever ce défi afin d'organiser en septembre 2027 cette très grande manifestation.

Nous tenons à remercier particulièrement nos Bénévoles, Officiels, Amis qui œuvrent sans relâche et avec cœur dans notre association.

Un grand merci également à la municipalité de Sassay, le conseil municipal qui nous soutient activement depuis toutes ces années, ainsi que la communauté de commune du Val de Cher Controis.

En espérant vous retrouver sur le circuit des Varennes pour cette nouvelle année 2026 et partager un moment sportif.

Assemblée générale du MC Sassay le 31 janvier 2026 à la salle polyvalente.

Sportivement, P. PASTORELLI
Président

Les associations

Club Art et Culture - Sassay

Notre Association a clôturé 2025 par son traditionnel « Marché Artisanal et Arts Créatifs », les 15 et 16 novembre.

Les exposants ont présenté leur savoir-faire à travers des techniques variées, attirant de nombreux visiteurs durant les deux jours de l'évènement.

Merci à M. Le Maire et l'équipe municipale pour leur aide à la réalisation de notre Marché Artisanal.

N'hésitez pas à venir nous rejoindre chaque :

- mardi de 14h à 18h : peinture sur porcelaine, verre et ardoise
- vendredi de 14h à 18h : généalogie



CONTACT
clubartetculturesassay@gmail.com

Danielle HOURY
Présidente

U.N.C de Sassay

Notre Association Union Nationale des Combattants a pour fonction de perpétuer le souvenir des combattants morts pour la France. Chaque année les 8 mai, 11 novembre et 5 décembre une gerbe est déposée au monument aux Morts dans le cimetière de Sassay.

Le 21 septembre 2025 une grande "Fête des drapeaux" au château de Lisledon à Villemandeur (45) a permis d'honorer ceux qui portent avec dignité et respect nos oriflammes lors des cérémonies patriotiques officielles et hélas de plus en plus souvent lors des obsèques de nos camarades anciens combattants.

Il n'y a pas d'âge pour porter un drapeau, simplement avoir la force de le tenir. A partir de 16 ans le diplôme et l'insigne de porte-drapeau sont délivrés à condition d'avoir 3 ans de service.

Être porte-drapeau est un honneur, aussi une tenue correcte est fortement recommandée.

Joël HOURY
Président

Pour toute information contacter :
M. Joël Houry (Président)
06 98 59 66 71

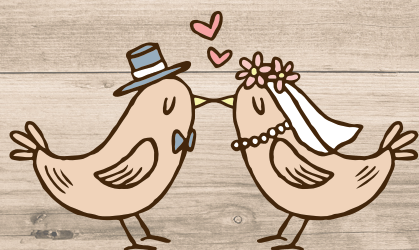


Quelques événements en 2025

DES MARIÉS DE L'ANNÉE 2025



Nathan MORILLON et Maëlys POULIQUEN



*David VARIN
et Cyrielle TEVENOT*

Quelques événements en 2025



Noces d'Or Michel et Martine LEZE



Dimitri FLAGELLE et Marine MAGNE

Quelques événements en 2025



Cinéma en plein air



Café compost



Quelques événements en 2025

Forum des associations



Quelques événements en 2025

Feu d'artifice du 31 août



Quelques événements en 2025

Repas des aînés du 19 octobre



Calendrier 2026



Samedi 28 février, dimanche 1^{er} mars Vendredi 6, samedi 7, dimanche 8 mars	Séances théâtrales (Amicale des Anciens Élèves)
Samedi 21 mars	Ouverture de la pêche à l'étang communal
Samedi 28 mars	Coup de balai (Ça c Nature)
Samedi 4 avril	Lâcher de truites à l'étang communal
Vendredi 1^{er} au dimanche 10 mai	Exposition Artistique (Sassay Loisirs)
Dimanche 3 mai	Marché aux plantes (Sassay Loisirs)
Vendredi 8 mai	Cérémonie du souvenir
Vendredi 8 mai	Lâcher de truites à l'étang communal
Samedi 23 et dimanche 24 mai	Fête de la nature (Ça c Nature)
Dimanche 24 mai	Bric-à-brac (APE)
Samedi 20 juin	Fête au village
Vendredi 26 juin	Cinéma de plein air en partenariat avec Val de Cher Controis
Samedi 27 juin	Kermesse APE
Mi-juillet	Ball-trap (Société de Chasse)
Lundi 13 juillet	Feu d'artifice
Mardi 14 juillet	Jeux divers – Rafrachissements
Vendredi 28 août	Forum des associations
Vendredi 11 septembre	Concert (Festillésime 41)
Dimanche 11 octobre	Fermeture de la pêche
Dimanche 25 octobre	Trail des Sacoques – Départ de Couddes
Dimanche 1er novembre	Repas des aînés
Vendredi 6 au 12 novembre	Exposition commission culturelle
Mercredi 11 novembre	Cérémonie du souvenir
Samedi 14 et dimanche 15 novembre	Marché artisanal (Club Art et Culture)
Samedi 5 décembre	Téléthon
Dimanche 13 décembre	Arbre de Noël APE
Mercredi 16 Décembre	Marché de Noël
Janvier 2027	Vœux de la Municipalité

La mairie

7 route de Contres - 41700 Sassay

Tél. : 02 54 79 52 91

E-mail : mairie@sassay41.fr

Retrouvez toutes les informations de la commune
au quotidien sur smartphones et tablettes

